

La fonction publique hospitalière en 2020 : combien d'employeurs et d'agents ?

Nathalie Chataigner et Clémence Darrigade

Au 31 décembre 2020, 936 700 fonctionnaires disposent de droits à la retraite non encore liquidés acquis à la CNRACL auprès d'employeurs hospitaliers. Ces fonctionnaires ont pu être en activité ou non au cours de l'année 2020. 634 900 personnes ont aussi travaillé auprès de ces mêmes employeurs hospitaliers comme contractuels, comprenant globalement 70 % de personnels non médicaux, un peu plus de 15 % de praticiens hospitaliers et un peu moins de 15 % d'étudiants internes et externes (cf. Questions retraite et solidarité - Les études n°28 d'octobre 2019).

Le nombre de fonctionnaires est globalement stable en 2020 (+0,1 %) après une très légère baisse en 2019 (-0,3 %). En revanche, les effectifs de contractuels, déjà en nette hausse en 2019 (+2,0 %), croissent très fortement en 2020 (+6,5 %). Cette brutale accélération est à relier aux nombreux recrutements de personnels non-titulaires par les établissements hospitaliers pour faire face à la crise sanitaire.

82 % des fonctionnaires et 72 % des contractuels sont des femmes. La proportion

d'hommes, légèrement plus élevée parmi les contractuels, est liée au fait que globalement, la moitié des praticiens hospitaliers et des étudiants en médecine sont des hommes. Parmi les seuls contractuels non médicaux, la part des femmes est identique à celle des fonctionnaires (cf. Questions retraite et solidarité - Les études n°28).

Les contractuels sont plus jeunes que les fonctionnaires, notamment sous l'effet des étudiants en médecine et des contractuels non médicaux qui ont très majoritairement moins de 30 ans.

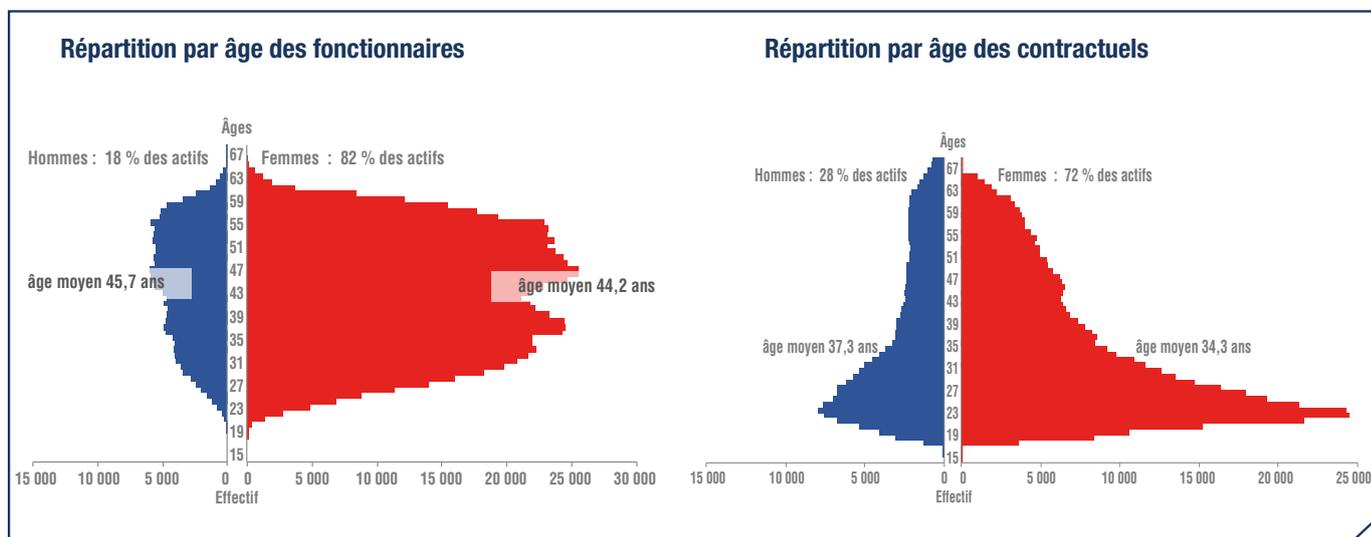
Le poids de l'emploi public hospitalier est un peu plus élevé dans la moitié nord du pays : il atteint le niveau de 2,9 emplois pour 100 habitants en Bourgogne-Franche Comté, contre seulement 1,9 en Corse et 2,0 en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Si les maisons de retraite et les centres médico-sociaux pour personnes âgées représentent près de la moitié des employeurs, ils emploient moins de 10 % des fonctionnaires comme des contractuels. La tendance au regroupement des établissements de santé se poursuit.

➤ Les personnels hospitaliers : 936 700 affiliés à la CNRACL et 634 900 cotisants à l'Ircantec

Effectifs des personnels (en milliers)	Ensemble	Évolution 2020/2019 (%)	Hommes	Femmes
Fonctionnaires	936,7	+0,1 %	169,6	767,1
<i>en %</i>			18 %	82 %
Contractuels	634,9	+6,5 %	177,1	457,8
<i>en %</i>			28 %	72 %

➤ Âge des personnels

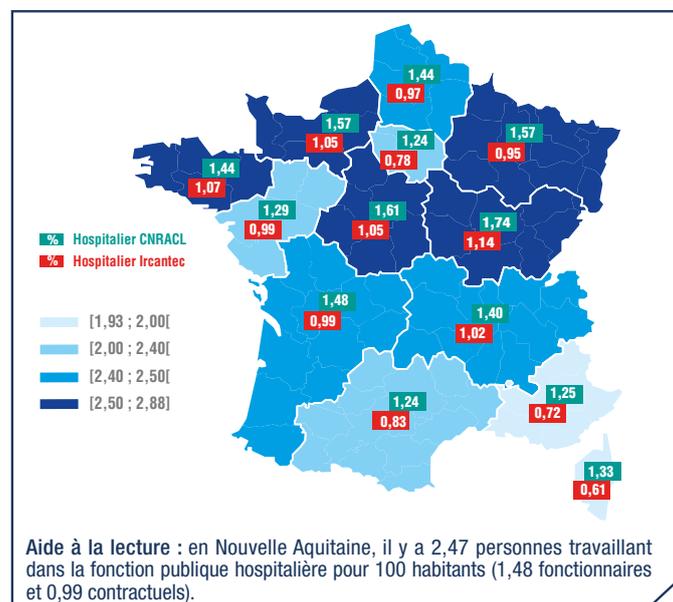


➤ Répartition des personnels hospitaliers par type d'employeurs en 2020

Type d'employeurs	CNRACL	Ircantec*
Centres hospitaliers généraux	48,9%	46,8%
Centres hospitaliers régionaux et universitaires	30,5%	30,5%
Centres d'hébergement personnes âgées	6,6%	10,0%
Centres hospitaliers spécialisés	4,7%	2,7%
Hôpitaux locaux	3,0%	3,4%
Ets publics à caractère sanitaire et social	2,4%	2,8%
Centres de soins avec/sans hébergement	0,6%	0,7%
Autres employeurs hospitaliers	3,2%	3,0%
TOTAL	100,0%	100,0%

* Un cotisant peut être présent au sein de plusieurs établissements dans l'année.

➤ Poids des personnels hospitaliers par rapport à la population régionale 2020



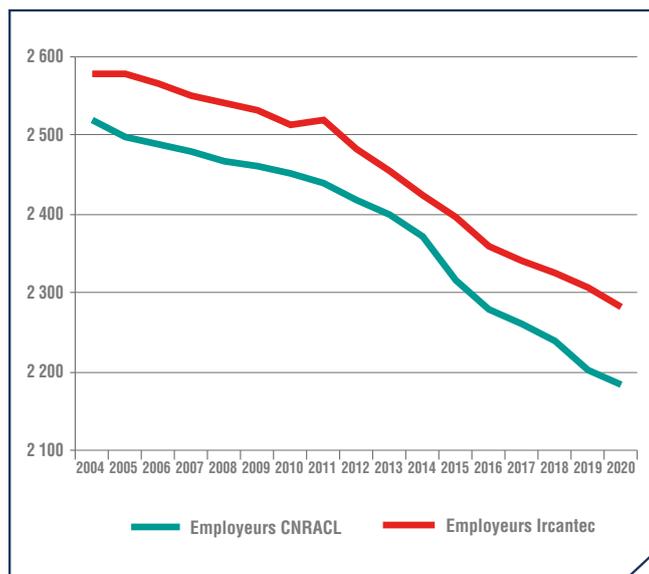
➤ Environ 2 300 employeurs hospitaliers publics

	CNRACL	Ircantec
Employeurs hospitaliers	2 184	2 282

➤ Types d'établissements employeurs hospitaliers

Type d'établissements employeurs	CNRACL		Ircantec	
	Nombre d'employeurs	%	Nombre d'employeurs	%
Centres hébergement personnes âgées	1 089	49,9	1 099	48,2
Centres hospitaliers généraux	556	25,5	594	26,0
Établissements publics à caractère sanitaire et social	186	8,5	198	8,7
Hôpitaux locaux	154	7,1	163	7,1
Centres hospitaliers régionaux et universitaires	76	3,5	77	3,4
Centres hospitaliers spécialisés	45	2,1	48	2,1
Centres de soins avec/sans hébergement	24	1,1	26	1,1
Autres employeurs hospitaliers	54	2,5	77	3,4
TOTAL	2 184		2 282	

➤ Évolution du nombre d'employeurs hospitaliers

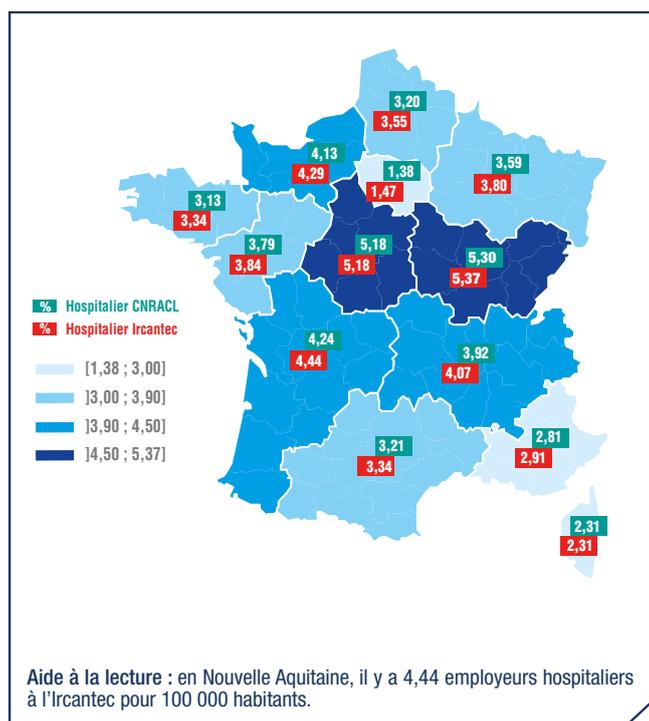


Il y a plus de collectivités Ircantec que CNRACL car parfois les fonctionnaires et les contractuels ne sont pas enregistrés sur la même structure.

➤ Répartition régionale des employeurs et de leurs effectifs moyens

Régions	CNRACL		Ircantec	
	répartition des employeurs	nombre moyen d'agents par employeur	répartition des employeurs	nombre moyen d'agents par employeur
Auvergne-Rhône-Alpes	14,6%	358	14,5%	251
Bourgogne-Franche-Comté	6,8%	329	6,6%	212
Bretagne	4,9%	459	5,0%	322
Centre-Val-de-Loire	6,1%	311	5,8%	203
Corse	0,4%	575	0,4%	262
Grand Est	9,1%	436	9,2%	249
Hauts-de-France	8,8%	451	9,3%	273
Île-de-France	7,8%	900	7,9%	532
Normandie	6,3%	380	6,2%	246
Nouvelle Aquitaine	11,8%	348	11,8%	223
Occitanie	8,8%	385	8,8%	249
Pays de la Loire	6,7%	340	6,5%	257
Provence-Alpes-Côte d'Azur	6,6%	443	6,5%	245
D.O.M et C.O.M	1,5%	734	1,5%	828
TOTAL	100,0%	429	100,0%	278

➤ Nombre d'employeurs hospitaliers pour 100 000 habitants en 2020



Champs de l'étude :

Pour les fonctionnaires relevant des employeurs hospitaliers : ensemble des personnes affiliées au régime de retraite des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers, la CNRACL, et qui n'ont pas liquidé leurs droits à pension au 31 décembre 2020. En d'autres termes, le périmètre des fonctionnaires concerne toutes les personnes ayant fait l'objet d'au moins une déclaration de la part d'un employeur relevant de la fonction publique hospitalière (établissements de santé, maisons de retraite, autres établissements de santé) durant leur carrière et n'ayant pas liquidé leurs droits à retraite. Ce périmètre comprend donc des personnes qui peuvent ne pas être en activité (en disponibilité par exemple).

Pour les contractuels relevant des employeurs hospitaliers : ensemble des personnes qui ont cotisé à l'Ircantec au cours de l'année 2020 en travaillant chez un employeur relevant de la fonction publique hospitalière, c'est-à-dire ayant fait l'objet d'une déclaration dans l'année 2020 quelles que soient la durée de leur activité et leurs conditions de travail (temps complet ou partiel, travail saisonnier ou à domicile...).

Les contractuels de la fonction publique hospitalière relevant de l'Ircantec ont une durée d'affiliation dans le régime réduite pour une bonne partie des personnes ayant acquis des droits. Ainsi, la durée moyenne de cotisation est inférieure à 10 années et près de 50 % des personnes partant à la retraite perçoivent un versement sous forme de capital unique (pour plus de détails, voir le Questions retraite et solidarité - Les études n°25). A l'inverse, les fonctionnaires hospitaliers ont des carrières relevant de la CNRACL qui concernent la majeure partie de leur carrière. La CNRACL constitue ainsi leur régime principal dans la très grande majorité des cas (pour plus de détails, voir le Questions retraite et solidarité - Les études n°5). Par conséquent, le périmètre retenu pour les contractuels est celui des individus qui ont acquis des droits au cours de l'année 2020 alors que le périmètre considéré pour les fonctionnaires est celui des individus qui disposent de droits dans le régime à la fin de l'année 2020.

Les employeurs : le nombre d'employeurs comptabilisés correspond à l'ensemble des employeurs actifs immatriculés à la CNRACL et / ou à l'Ircantec. A noter que certains établissements de santé sont parfois regroupés pour être rattachés à un même employeur. Par exemple, l'Assistance publique – Hôpitaux de Marseille (AP-HM) regroupe plusieurs hôpitaux mais n'est comptabilisée que pour un seul employeur, contrairement à l'Assistance publique – Hôpitaux de Paris (AP-HP) qui dénombre près d'une quarantaine d'établissements différents, dont chacun est identifié comme un employeur à part entière au regard des deux régimes de retraite.

Pour en savoir plus

Bridenne, I. (2013), Les retraités de la CNRACL : pensions perçues et parcours de cotisants, *Questions retraite & solidarité – Les études*, n°5, octobre 2013, disponible sous : <https://retraitesolidarite.caissedesdepots.fr/content/questions-retraite-solidarit-les-tudes-n-5>

Bulcourt, M. (2019), Typologie des profils de carrière à l'Ircantec, *Questions retraite & solidarité – Les études*, n°25, janvier 2019, disponible sous : <https://retraitesolidarite.caissedesdepots.fr/content/questions-retraite-solidarit-les-tudes-n-25>

Chataigner, N., S. Julliard et L. Soulat (2019), L'emploi dans la fonction publique hospitalière, *Questions retraite & solidarité – Les études*, n°28, octobre 2019, disponible sous : <https://retraitesolidarite.caissedesdepots.fr/content/questions-retraite-solidarit-les-tudes-n-28>

Emons, F. et P. Micallef (2014), « Les non-titulaires de la Fonction publique affiliés à l'Ircantec : une population diversifiée », *Questions retraite et solidarité – Les études*, n°7, avril 2014, disponible sous : https://retraitesolidarite.caissedesdepots.fr/sites/default/files/les/qrs_n7.pdf

Open data de la Direction des retraites et de la solidarité de la Caisse des Dépôts, disponible sous : <https://retraitesolidarite.caissedesdepots.fr/open-data-retraite-solidarite>

Recueils statistiques de la CNRACL 2020 : Caisse des Dépôts, disponible sous : <https://www.cnrACL.retraites.fr/sites/default/files/2021-06/RECUEIL%20STATISTIQUE%20CNRACL%20%202020.pdf>

Rapport d'activité de l'Ircantec 2018 : Caisse des Dépôts, disponible sous : https://www.ircantec.retraites.fr/sites/default/files/public/irc_ra2019def.pdf

QPS – Les brèves est une publication de la direction des politiques sociales (DPS) de la Caisse des Dépôts. Ce format condensé propose des éclairages statistiques sur des sujets liés aux missions de la DPS, accompagnés d'un bref commentaire. Elle est complétée par **QPS – Les études** qui a vocation à faire connaître les résultats des travaux d'études dans l'ensemble des domaines de la protection sociale (retraite, vieillissement, handicap...) et de la formation professionnelle, et par **QPS - Les cahiers** qui est une série de documents de travail diffusant des études approfondies. L'ensemble des numéros est disponible sur le site <https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr/> à la rubrique **Publications et statistiques**.

politiques-sociales.caissedesdepots.fr >>>

Une publication de la direction des politiques sociales de la Caisse des Dépôts

Directeur de la publication : Michel Yahiel – Rédacteur en chef : Loïc Gautier

Réalisation : direction de la Communication - Politiques sociales

Impression : Imprimerie CDC (75) – Dépôt légal : 2^e trimestre 2022 – ISSN : en attente

Contact : etudesdps@caissedesdepots.fr – 12, avenue Pierre Mendès-France – 75914 Paris cedex 13

**Ensemble,
faisons grandir
la France**

caissedesdepots.fr

